



**ski-doo**<sup>®</sup>  
motoneiges

**RV 340**

**MANUEL DU  
CONDUCTEUR  
1978**

Prix de détail suggéré: \$2.50  
(Première copie gratuite avec l'achat du véhicule)

© \* Marque de commerce de Bombardier Limitée Lithographié au Canada

414 3413 00

modèle \_\_\_\_\_

no d'identification \_\_\_\_\_

date de l'achat \_\_\_\_\_

expiration de la garantie \_\_\_\_\_

ESTAMPILLE DU CONCESSIONNAIRE

Texte rédigé par le

CENTRE D'INFORMATION TECHNIQUE  
DÉPARTEMENT DU SERVICE  
BOMBARDIER LIMITÉE  
VALCOURT, QUÉBEC  
CANADA, J0E 2L0

Les marques de commerce suivantes  
ont été déposées par Bombardier  
Limitée.

BOMBARDIER	EVEREST	MOTO-SKI
SKI-DOO	MIRAGE	FUTURA
ALPINE	NORDIC	SPIRIT
BLIZZARD	OLYMPIQUE	NUVIK
CARRY BOOSE	SKI BOOSE	SONIC
ÉLAN	T'NT	
ÉLITE		

## FÉLICITATIONS!

Vous voilà propriétaire d'une toute nouvelle motoneige Ski-Doo 1978, fruit de l'étroite collaboration des concepteurs, ingénieurs et techniciens de Bombardier. Et, par conséquent, ce véhicule est doté des meilleures caractéristiques de sécurité, maniabilité et confort, sans oublier son faible niveau sonore. Car nous avons le souci de satisfaire vos désirs et ceux des autres.

Ce manuel du conducteur ainsi que le "Guide de sécurité pour le motoneigiste" ont pour but d'aider le conducteur de motoneige à se familiariser avec son véhicule, son fonctionnement et les différentes phases de son entretien, et de lui fournir de précieux conseils au regard d'une conduite sûre. Chacun de ces manuels devrait être gardé en permanence dans le véhicule.

Pour toute question concernant la garantie et ses applications, veuillez consulter la section "Questions les plus fréquentes" dans ce manuel ou adressez-vous à votre concessionnaire.

Dans le présent manuel, on retrouve des conseils ou des précisions de grande importance identifiés par les symboles et les dénominations qui suivent.

 **AVERTISSEMENT:** Avertit d'un risque de blessure.

 **ATTENTION:** Avertit d'un risque d'endommagement du véhicule ou d'une pièce.

 **REMARQUE:** Annonce une information supplémentaire.

Une bonne compréhension des informations données dans ce manuel permettra au conducteur d'utiliser son véhicule de façon adéquate.

Conduisez prudemment et amusez-vous bien.

Groupe des produits récréatifs  
Bombardier Limitée  
Valcourt, Québec, Canada

**POUR VOTRE PROPRE PROTECTION, VEILLEZ À FAIRE ENREGISTRER VOTRE VÉHICULE CHEZ LE FABRICANT, PAR L'ENTREMISE DE VOTRE CONCESSIONNAIRE.**

# SÉCURITÉ SUR MOTONEIGE

## **Prenez toujours les précautions suivantes:**

- Vérifiez si l'accélérateur fonctionne librement avant de faire démarrer le moteur.
- Ne faites jamais tourner le moteur lorsque la courroie d'entraînement et le garde-poulie ne sont pas en place.
- Ne faites jamais tourner la chenille à haut régime lorsqu'elle n'est pas en contact avec le sol.
- Il est dangereux de faire tourner le moteur lorsque le capot n'est pas fermé.
- Le système de refroidissement du moteur n'est vraiment effectif que lorsque le véhicule est en mouvement. Il ne faut donc laisser tourner le moteur au ralenti que très peu de temps, pour ne pas l'endommager. Les longues randonnées à vitesse très réduite peuvent également être nuisibles au moteur. Il n'est pas recommandé non plus, à cause du type de refroidissement du moteur, de tirer une remorque ou un traîneau avec ce véhicule.
- L'essence est un liquide inflammable, donc dangereux. Pour effectuer le plein, choisissez un endroit bien aéré et arrêtez le moteur. Ne fumez pas. Si vous décelez en cours de route des émanations d'essence, vous devrez en déterminer la cause immédiatement et remédier à cette situation.
- Les motoneiges ne sont pas conçues pour circuler dans les rues ou sur les routes publiques. Cette pratique est d'ailleurs interdite dans la plupart des provinces et des états.
- Maintenez toujours votre véhicule en parfait état.

- Les motoneiges ne sont pas conçues pour circuler sur l'asphalte, la terre battue ou autres surfaces abrasives. Il en résulte une usure excessive des pièces.
- Effectuez toutes les opérations d'entretien de la façon décrite dans ce manuel. Sauf indication contraire, le moteur doit alors être arrêté.
- N'installez que des pièces de rechange standard et jamais de plaques pour augmenter l'écartement des skis, de pare-chocs ou de porte-bagages, etc., car ces pièces pourraient compromettre la stabilité et la sûreté du véhicule. Évitez d'ajouter des accessoires qui modifieraient la forme de base du véhicule.
- Pour arrêter le moteur, actionnez l'interrupteur d'urgence ou le capuchon coupe-circuit, ou coupez le contact avec la clé.
- La motoneige RV est monoplace: seul le conducteur peut y monter.

---

**Veillez prendre note de tous les avertissements contenus dans ce manuel.**

---

**CE MANUEL DOIT DEMEURER AVEC LE VÉHICULE AU MOMENT D'UNE REVENTE.**

# TABLE DES MATIÈRES

## COMMANDES

Manette de l'accélérateur, manette du frein, commutateur d'allumage, interrupteur d'éclairage, commutateur d'éclairage, interrupteur d'urgence, capuchon coupe-circuit, démarreur manuel, amorceur, compte-tours, capot, coffret de rangement, indicateur de niveau d'essence . . . . . 4

## RODAGE

Révision . . . . . 6

## MÉLANGE DU CARBURANT

Type d'essence recommandé, type d'huile recommandé, mélange essence / huile, comment effectuer le mélange . . . . . 6

## AVANT DE DÉMARRER

Vérifications à effectuer . . . . . 8

## DÉMARRAGE

Câble de démarreur . . . . . 8

## INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Silencieux d'admission, suspension à glissières, remplacement des ampoules . . . 9

## LUBRIFICATION

Fréquence, dépose du garde-poulie, dépose de la courroie d'entraînement, mécanisme de direction, niveau d'huile du carter, suspension à glissières, moteur à valve rotative . . . . . 10

## ENTRETIEN

Bougies, suspension (état), chenille, réglage de la suspension (tension et alignement de la chenille), réglage du carburateur, courroie d'entraînement, mécanisme de direction, frein, réglage de la direction, écrous de culasse, écrous du support moteur, tuyauterie d'échappement, inspection générale, visée du faisceau . . . . . 12

## REMISAGE

Chenille, suspension à glissières, skis, réservoir à essence, carburateurs, lubrification des cylindres, poulie motrice, carter de la chaîne, commandes, châssis, inspection générale . . . . . 16

## MISE EN ORDRE

Vérifications à effectuer . . . . . 19

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT . . . . . 20

GARANTIE LIMITÉE . . . . . 22

OUTILS . . . . . 25

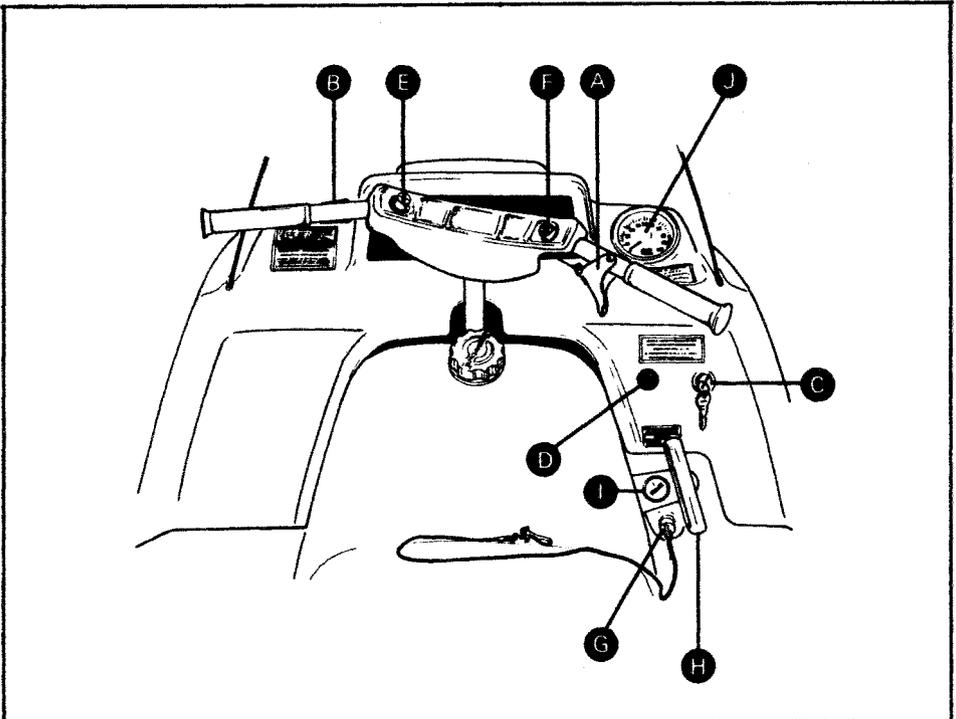
QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES . . . . . 26

GUIDE DU CONSOMMATEUR . . . . . 28

LISTE DES DISTRIBUTEURS . . . . . 29

IDENTIFICATION DU VÉHICULE . . . . . 30

CHANGEMENT D'ADRESSE OU TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ . . . . . 31



- A) Manette de l'accélérateur
- B) Manette du frein
- C) Commutateur d'allumage
- D) Interrupteur d'éclairage
- E) Commutateur d'éclairage

- F) Interrupteur d'urgence
- G) Capuchon coupe-circuit
- H) Démarreur manuel
- I) Amorceur
- J) Compte-tours

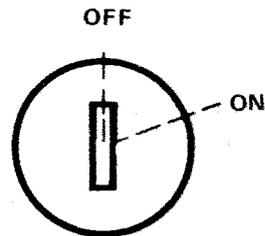
## A) Manette de l'accélérateur

Fixée à la poignée droite du guidon. Le régime du moteur augmente et l'embrayage s'effectue en fonction de la pression exercée sur la manette de l'accélérateur. Le moteur revient automatiquement au ralenti dès que l'on cesse d'agir sur la manette.

## B) Manette du frein

Fixée à la poignée gauche du guidon. Le freinage est proportionnel à la pression exercée sur la manette.

## C) Commutateur d'allumage



Commutateur à 2 positions (OFF / ON). Pour faire démarrer le moteur, tourner la clé vers la droite (position ON); pour l'arrêter, tourner vers la gauche (position OFF).

## D) Interrupteur d'éclairage

Placé du côté droit du capot. Le moteur en marche, tirer pour allumer le phare et le feu arrière rouge.

## E) Commutateur d'éclairage

Placé sur la poignée gauche du guidon, le commutateur permet d'orienter le faisceau vers le haut ou vers le bas.

## F) Interrupteur d'urgence

Placé sur la poignée droite du guidon. En cas d'urgence, **enfoncer** le bouton. Le moteur s'arrêtera automatiquement. Pour rétablir le circuit, enfoncer de nouveau le bouton.

Dès la première sortie, le conducteur devrait se familiariser avec ce mécanisme en l'actionnant à plusieurs reprises. Il développera ainsi un réflexe qui lui sera très utile en cas d'urgence.

◆ **AVERTISSEMENT:** Il faut repérer et corriger la défaillance avant de remettre le moteur en marche.

## G) Capuchon coupe-circuit

Dispositif placé du côté droit du capot. Rattacher la corde du dispositif au conducteur (par exemple au poignet), avant de faire démarrer le moteur. Bien enfoncer le capuchon sur son réceptacle.

○ **REMARQUE:** Le capuchon doit toujours être bien en place pour que le moteur fonctionne.

En cas d'urgence, retirer le capuchon de son réceptacle et le moteur s'arrêtera automatiquement.

◆ **AVERTISSEMENT:** Il faut repérer et corriger la défaillance avant de remettre le moteur en marche.

## H) Démarreur manuel

Dispositif à rebobinage automatique, placé à droite de la console. Pour faire démarrer le moteur, tirer sur la poignée.

## I) Amorceur

Commande à deux positions, placée le long de la poignée du démarreur manuel. Tirer et pousser 2 ou 3 fois le bouton pour faire fonctionner le dispositif. Toujours actionner l'amorceur pour démarrer par temps froid. L'emploi en est cependant inutile lorsque le moteur est encore chaud.

## J) Compte-tours

Cadran à lecture directe qui indique le nombre de tours / minute du moteur.

▼ **ATTENTION:** Le compte-tours est protégé par un fusible. S'il cesse de fonctionner, vérifier ce fusible et le remplacer s'il y a lieu. N'utiliser que des fusibles de 0.1 A, sinon le compte-tours sera endommagé.

## Capot

Pour ouvrir le capot, défaire les attaches situées de chaque côté, près du marchepied.

Toujours soulever le capot doucement jusqu'à ce que le dispositif de retenue le maintienne ouvert.

◆ **AVERTISSEMENT:** Il est dangereux de faire tourner le moteur lorsque le capot n'est pas en place.

## Coffret de rangement

Situé sous le capot, le long du carter de chaîne. Pour y accéder, soulever le capot. C'est le meilleur endroit pour remiser les bougies, courroies, câbles, etc. Pour prévenir les effets des chocs de roulement, il vaut mieux enrouler le matériel de secours et de dépannage dans un morceau de caoutchouc mousse.

## Indicateur de niveau d'essence

Pour vérifier le niveau d'essence, dévisser le bouchon du réservoir et sortir la jauge.

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne jamais vérifier le niveau d'essence à la lueur d'une allumette ou d'une flamme.

Les moteurs Bombardier-Rotax doivent subir une période de rodage avant de fournir leur puissance maximale. Pendant cette période de rodage (10 à 15 heures de marche), le mélange de carburant doit être plus riche, c'est-à-dire 40 parties d'essence pour une partie d'huile Bombardier 50 / 1.

Le régime du moteur ne doit pas dépasser les  $\frac{3}{4}$  de sa puissance nette. Cependant, bien qu'il faille éviter de maintenir une vitesse élevée et de surcharger le véhicule, il est recommandé de soumettre un moteur en cours de rodage à quelques accélérations vigoureuses ainsi qu'à de fréquentes variations de régime.

### Révision

À la fin de la période de rodage, le véhicule doit être révisé. Cette révision est aux frais du propriétaire.

Toujours ajouter l'huile à l'essence dans les proportions recommandées. Effectuer un mélange parfait avant de remplir le réservoir.

### Type d'essence recommandé

Utiliser de l'essence **super**.

 **ATTENTION: Ne jamais modifier les proportions recommandées ni employer d'autres carburants, comme l'essence sans plomb ou à faible teneur en plomb, le naphthe, le méthane, etc...**

### Type d'huile recommandé

Utiliser l'huile concentrée Bombardier vendue par nos concessionnaires. Elle est spécialement conçue pour répondre aux besoins des moteurs Bombardier-Rotax.

S'il est impossible d'obtenir de l'huile Bombardier, utiliser une huile pour moteur deux temps de première qualité. Cependant le mélange essence / huile doit être conforme aux normes requises pour le véhicule. Voir les recommandations du fabricant sur le contenant.

 **ATTENTION: Ne jamais utiliser de l'huile minérale ordinaire ni de l'huile à moteur hors-bord.**

### Mélange essence / huile

On ne saurait trop insister sur l'importance du mélange de carburant, car les mélanges inadéquats sont l'une des principales causes de détérioration du moteur. La proportion recommandée est de 50 volumes d'essence pour un volume d'huile.

5 gallons d'essence + 1 cannette d'huile concentrée Bombardier 50 / 1 = mélange de carburant approprié.

 **REMARQUE:** Pour faciliter le mélange, conserver l'huile à la température de la pièce.

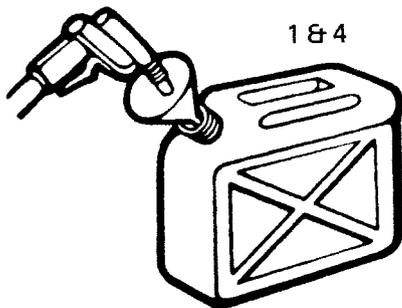
## Comment effectuer

### le mélange

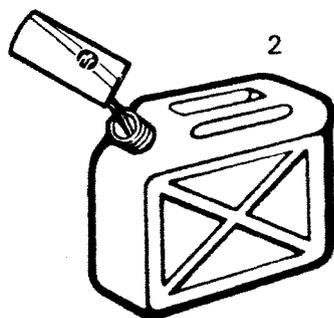
Utiliser un récipient propre. Ne jamais effectuer le mélange dans le réservoir de la motoneige. Pour ne pas être en reste, préparer deux mélanges de 5 gallons dans des récipients de plastique ou de métal.

◆ **AVERTISSEMENT:** L'essence est un liquide inflammable et explosif. Il faut donc effectuer le mélange huile / essence dans un endroit aéré. Ne pas fumer pendant l'opération. S'il se produit une émanation d'essence en cours de route, faire examiner le véhicule sans délai. Enfin, ne jamais faire le plein pendant que le moteur tourne. Par temps très froid, éviter que l'essence ne vienne en contact avec la peau.

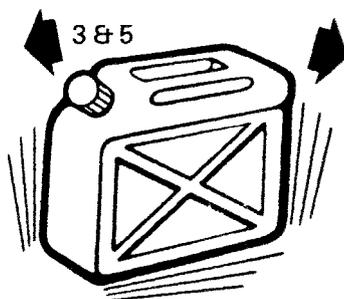
1. Verser un gallon d'essence dans un récipient propre.



2. Ajouter toute l'huile.



3. Remettre le bouchon et brasser vigoureusement le récipient.



4. Ajouter le reste de l'essence.
5. Brasser de nouveau. À l'aide d'un entonnoir à filtre fin, verser le mélange dans le réservoir.

○ **REMARQUE:** L'huile ayant tendance à se déposer, il ne faut jamais oublier de brasser le récipient avant d'utiliser un mélange déjà préparé.

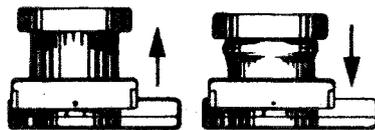
◆ **AVERTISSEMENT:** Ne pas remplir complètement le réservoir si le véhicule doit stationner dans un endroit chaud. L'essence aurait alors tendance à se dilater et à déborder du réservoir.

# AVANT DE DÉMARRER DÉMARRAGE

## Vérifications à effectuer

- Actionner la manette de l'accélérateur à quelques reprises pour voir si elle fonctionne bien. Celle-ci doit revenir automatiquement au ralenti dès qu'on la relâche.
- S'assurer que les skis et la chenille n'ont pas gelé au sol et que la direction fonctionne adéquatement.
- Actionner la manette du frein et s'assurer que le freinage est complet avant que la manette ne touche le guidon.
- Vérifier le niveau d'essence.
- S'assurer que la voie est complètement libre devant le véhicule.

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne pas démarrer avant de s'être assuré du bon fonctionnement de tous les mécanismes.



Position relevée de marche

Position abaissée d'arrêt

1. Introduire la clé dans le contact et la tourner à "ON".
2. **Vérifier le mécanisme de l'accélérateur.**
3. Actionner l'amorceur (tirer et pousser 2 ou 3 fois) (inutile si le moteur est chaud).
4. S'assurer que le capuchon coupe-circuit est en place et que la corde en est rattachée au conducteur. S'assurer également que l'interrupteur d'urgence ne coupe pas le circuit.
5. Tirer lentement la poignée du démarreur manuel jusqu'à ce qu'elle offre une résistance, puis tirer vigoureusement. Laisser la poignée revenir lentement à sa position initiale.

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne pas actionner l'accélérateur lors du démarrage.

6. Vérifier le fonctionnement de l'interrupteur d'urgence et du capuchon coupe-circuit. Faire démarrer le moteur à nouveau.

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne pas rouler avec un véhicule dont l'interrupteur d'urgence et / ou le capuchon coupe-circuit ne fonctionnent pas. Pour arrêter le moteur, ramener la clé à "OFF". Voir le concessionnaire immédiatement.

7. Laisser le moteur se réchauffer avant de rouler à haut régime.

▼ **ATTENTION:** Le système de refroidissement n'est vraiment effectif que lorsque le véhicule est en mouvement. Il ne faut donc laisser tourner le moteur au ralenti que très peu de temps, pour ne pas l'endommager. Les longues randonnées à vitesse

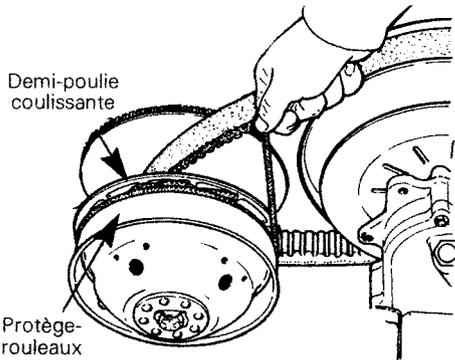
très réduite peuvent également être nuisibles au moteur. Il n'est pas recommandé non plus, à cause du type de refroidissement du moteur, de tirer une remorque ou un traîneau avec ce véhicule.

### Câble de démarreur

Si le câble du démarreur se rompt, faire démarrer le moteur avec le câble de rechange.

Basculer le garde-poulie vers l'avant, puis enrouler solidement le câble autour de la poulie motrice, entre la demi-poulie coulissante et le protège-rouleau. Faire démarrer le moteur de la façon habituelle.

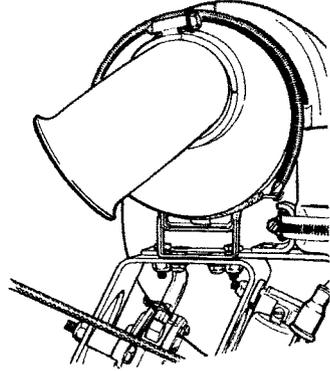
◆ **AVERTISSEMENT:** Pour faire démarrer le véhicule au moyen de la poulie motrice, dans un cas d'urgence, ne pas faire de noeud à l'extrémité du câble de rechange et ne pas réins taller le garde-poulie.



◆ **AVERTISSEMENT:** Ne pas faire démarrer le véhicule au moyen de la poulie motrice, à moins d'une urgence. Faire réparer le véhicule dans le plus bref délai possible.

### Silencieux d'admission

Le col du silencieux d'admission doit toujours être abaissé et orienté vers l'arrière (voir illustration), sinon la pression créée par la vitesse de déplacement du véhicule appauvrira le mélange, et le moteur en sera endommagé.



▼ **ATTENTION:** Ne jamais faire fonctionner le véhicule lorsque le silencieux d'admission n'est pas en place. Il pourrait s'ensuivre de sérieux dommages au moteur.

### Suspension à glissières

En conduite normale, la neige lubrifie et refroidit les glissières. La circulation prolongée sur neige glacée ou sablonneuse (sans parler de la terre, de l'asphalte, etc.) provoquera leur échauffement et leur usure prématurée.

### Remplacement des ampoules

Si l'ampoule du phare est grillée, faire basculer le capot. Débrancher le connecteur du phare. Déposer l'enveloppe de caoutchouc et remplacer l'ampoule. Si le feu d'arrêt est grillé, enlever la lentille rouge et remplacer l'ampoule. Vérifier le fonctionnement de chaque feu après le remplacement des ampoules.

## Fréquence

La sécurité, la durée et le bon fonctionnement de votre motoneige dépendent de son entretien. Dans la plupart des cas, une performance médiocre provient d'un mauvais entretien. Quelques minutes par semaine suffisent à garder votre motoneige en parfaite condition.

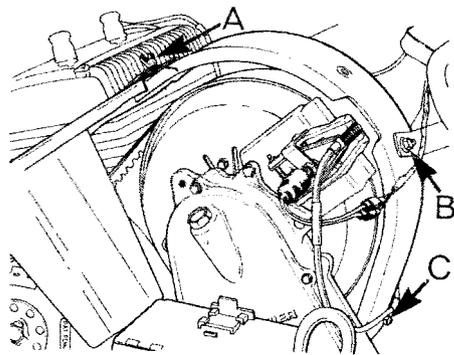
Lubrifier la direction et la suspension tous les mois ou après chaque période d'utilisation de 40 heures. Lubrifier plus fréquemment si le véhicule est utilisé sur neige fondante.

◆ **AVERTISSEMENT:** Effectuer les opérations de lubrification conformément aux instructions contenues dans ce manuel. Sauf indication contraire, le moteur doit alors être arrêté. Il est recommandé de faire réviser périodiquement par le concessionnaire les points mécaniques non couverts par ce manuel.

## Dépose du garde-poulie

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne jamais faire démarrer le moteur lorsque les garde-poulie ne sont pas en place.

Faire basculer le capot. Pour faire basculer le garde-poulie de la poulie motrice, retirer la pince d'attache et dévisser l'écrou papillon (A).

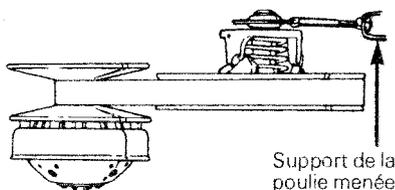


S'il y a lieu de déposer le garde-poulie de la poulie menée, enlever les écrous (B) et (C).

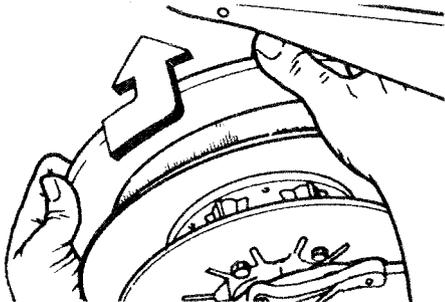
## Dépose de la courroie d'entraînement

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne jamais faire tourner le moteur lorsque la courroie d'entraînement n'est pas en place.

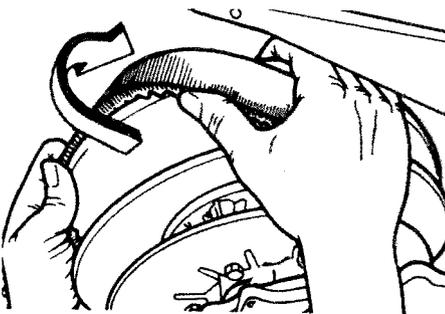
1. Faire basculer le capot et le garde-poulie. Déboulonner le support de la poulie menée et le soulever.



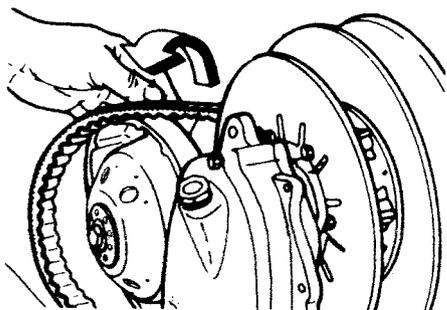
2. Ouvrir la poulie menée, en tournant et poussant la demi-poulie coulissante. La maintenir ouverte.



3. Faire glisser la courroie par-dessus le rebord supérieur de la demi-poulie coulissante.

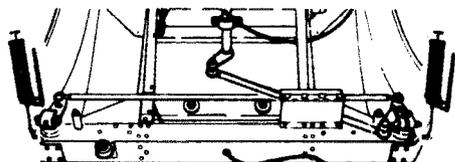


4. Faire glisser la courroie par-dessus la poulie motrice et la sortir. Procéder de façon inverse pour l'installer.



### Mécanisme de direction

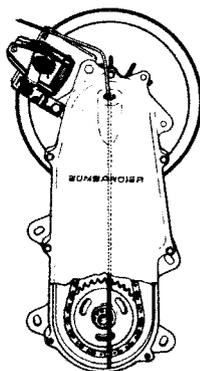
Lubrifier les jambes de skis aux raccords de graissage jusqu'à ce que la graisse sorte aux joints. Huiler les boulons d'accouplement des ressorts.



▼ **ATTENTION:** Ne pas lubrifier la gaine des câbles d'accélérateur et / ou de frein.

### Niveau d'huile du carter de chaîne

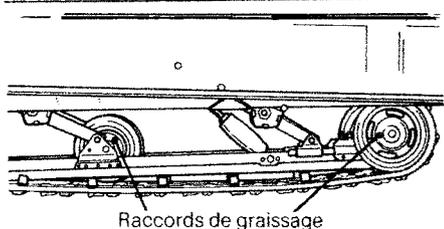
Enlever le bouchon de remplissage avec une clé à bougies et vérifier le niveau d'huile en se servant d'un bout de fil métallique comme jauge. Le niveau d'huile devrait être de 75-90 mm (3-3½"). Refaire le plein au besoin.



○ **REMARQUE:** La capacité du carter est d'environ 256 ml (9 oz).

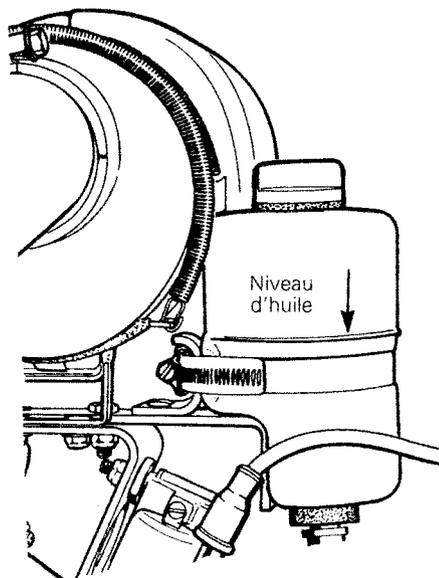
### Suspension à glissières

À l'aide d'une pompe à basse pression, lubrifier les roues de support. Introduire 3 ou 4 jets de graisse basse température dans chacun des raccords de graissage. Essuyer le surplus.



### Moteur à valve rotative

Vérifier fréquemment le niveau d'huile. Celui-ci ne doit pas être plus bas que la ligne tracée sur le réservoir de plastique. Au besoin, refaire le plein en utilisant de l'huile à injection "Castrol", ou l'équivalent.



Le tableau suivant indique quelles opérations vous ou votre concessionnaire devez effectuer, et à quels intervalles. En vous conformant aux recommandations qui vous sont faites dans cette section, vous vous assurerez de nombreuses années de loisirs agréables et peu coûteux avec votre motoneige.

**AVERTISSEMENT:** Effectuer les opérations d'entretien conformément aux instructions contenues dans ce manuel. Sauf indication contraire, le moteur doit alors être arrêté. Il est recommandé de faire réviser périodiquement par le concessionnaire les points mécaniques non couverts par ce manuel.

Code	(hebdomadaire)	Page
H1	Bougies	12
H2	Suspension (état)	12
H3	Chenille	12
H4	Suspension (réglage)	13
H5	Réglage du carburateur	14
H6	Courroie d'entraînement	14
H7	Mécanisme de direction	14

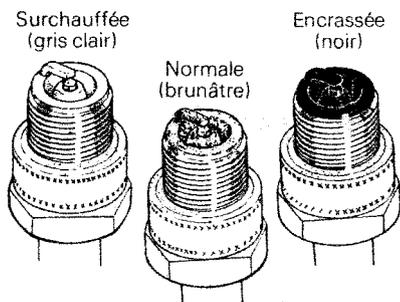
Code	(mensuel)	Page
M1	Frein	14
M2	Réglage de la direction	14
M3	Écrous de culasse	15
M4	Écrous du support moteur	15
M5	Tuyauterie d'échappement	15
M6	Inspection générale	15
	Visée du faisceau	

## (H1) Bougies

Débrancher et enlever les bougies.

En vérifier l'état:

- bec brunâtre: fonctionnement normal;
- bec noir: mélanges du ralenti et / ou de haute vitesse trop riches; rapport huile / essence inadéquat; bougies non conformes; fonctionnement prolongé au ralenti;
- bec gris clair: mélange du ralenti ou de haute vitesse trop pauvre; bougies non conformes; rapport huile / essence inadéquat; fuite à un joint.



**ATTENTION:** Si l'état des bougies n'est pas satisfaisant, consulter le concessionnaire.

À l'aide d'une jauge d'épaisseur, vérifier l'écartement des bougies. Remettre les bougies en place et les brancher.

## (H2) Suspension (état)

Vérifier l'état des ressorts de la suspension. Les remplacer s'ils sont brisés ou affaiblis. Vérifier l'état des glissières et les remplacer au besoin.

## (H3) Chenille

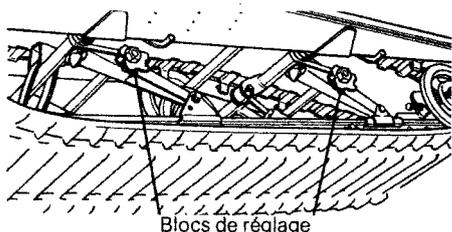
Soulever l'arrière du véhicule; tourner la chenille à la main. S'assurer qu'elle n'est pas fendillée et qu'il n'y manque aucun segment protecteur ou guide. Dans le cas contraire, voir le concessionnaire.

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne pas rouler avec un véhicule dont la chenille est coupée, tordue ou endommagée.

#### (H4) Suspension (réglage)

La suspension est réglable; à l'avant pour les conditions de surface et à l'arrière, selon le poids du conducteur.

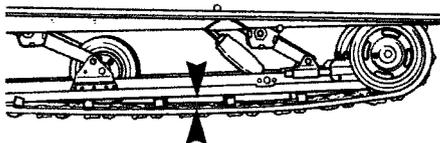
Lorsque les blocs de réglage avant sont au point le plus bas, le poids porte sur les skis. En les réglant à la position la plus élevée, on déplace la pression des skis à la chenille. Les blocs arrière sont réglés en fonction des préférences du conducteur.



▼ **ATTENTION:** Prendre soin de tourner les blocs de réglage de gauche dans le sens des aiguilles d'une montre; ceux de droite dans le sens contraire. À chaque réglage, les blocs gauches et droits doivent être placés à la même hauteur.

#### Tension et alignement de la chenille

Soulever l'arrière du véhicule et laisser la suspension se détendre. Vérifier le jeu (voir fiche technique) entre la glissière et le rebord intérieur de la chenille. S'il y en a trop, la chenille frottera sur le châssis.

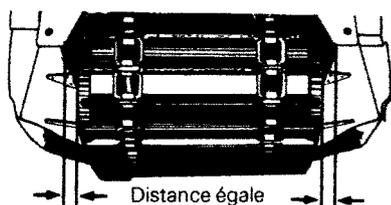


▼ **ATTENTION:** S'il n'y en a pas assez, la vitesse et le rendement en souffriront, et les pièces composantes de la suspension seront endommagées.

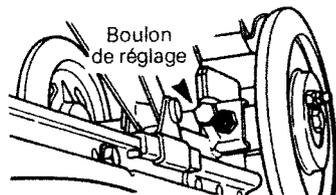
Ajuster la tension en serrant ou en desserrant les boulons de réglage situés du côté intérieur des roues de support arrière. S'il est impossible d'obtenir la tension adéquate, voir le concessionnaire.

○ **REMARQUE:** Le réglage de la tension et celui de l'alignement sont étroitement liés. Ne pas effectuer l'un sans l'autre.

Faire démarrer le moteur et faire tourner **lentement** la chenille. Voir si celle-ci est bien centrée et tourne uniformément.



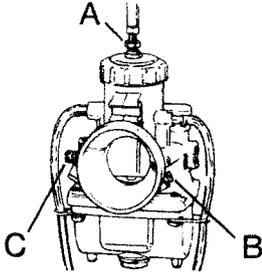
◆ **AVERTISSEMENT:** Avant de vérifier l'alignement, s'assurer que la chenille est libre de tout élément pouvant être projeté hors de son champ de rotation. Tenir mains, pieds, outils et vêtements éloignés de la chenille.



Pour aligner la chenille, arrêter le moteur, desserrer les écrous et serrer le boulon de réglage du côté où la chenille est le plus près du châssis. Resserrer les écrous de verrouillage et revérifier l'alignement.

## (H5) Réglage du carburateur

Le réglage du carburateur comporte trois étapes: réglage du tiroir d'accélérateur, réglage du mélange du ralenti, réglage du ralenti.



### A) Réglage du tiroir d'accélérateur

Desserrer complètement la vis du ralenti de chaque carburateur en tournant vers la gauche. Dévisser les écrous de blocage de câble d'accélérateur et ajuster les câbles de façon qu'il n'y ait aucun jeu lorsque la manette de l'accélérateur est actionnée, et que les deux tiroirs d'accélérateur soient alors synchronisés. Immobiliser les câbles à cette position.

### B) Réglage de l'admission de l'air

Serrer complètement la vis du mélange de l'admission de l'air de chaque carburateur jusqu'à ce qu'une faible résistance se fasse sentir, puis la reculer conformément aux indications de la fiche technique.

### C) Réglage du ralenti

Tourner la vis du ralenti de chaque carburateur vers la droite jusqu'à ce qu'elle vienne en contact avec le tiroir d'accélérateur puis lui faire effectuer deux (2) autres tours (réglage préliminaire). Faire démarrer le moteur et le laisser réchauffer, puis régler le régime du ralenti à 3000-3200 tr / mn en tournant les vis du ralenti dans un sens ou dans l'autre.

**▲ ATTENTION:** Ne pas tenter de régler le régime du ralenti avec les vis du mélange du ralenti. Il pourrait en résulter de graves dommages au moteur.

## (H6) Courroie d'entraînement

Examiner la courroie. S'assurer qu'elle n'est pas fendillée, effilée ou usée de façon inégale (usure d'un seul côté, etc.). L'usure inégale de la courroie provient souvent d'un mauvais alignement des poulies. Au besoin, voir le concessionnaire. Vérifier la largeur de la courroie. Si elle est inférieure à l'indication de la fiche technique, remplacer la courroie.

○ **REMARQUE:** Après l'installation d'une courroie d'entraînement neuve, il est fortement recommandé de la roder sur une distance de 15-25 km (10-15 mi).

## (H7) Mécanisme de direction

Vérifier la solidité des éléments du mécanisme de direction (bras de direction, boulons et barres d'accouplement, etc...) et les resserrer au besoin.

Vérifier l'état des lisses de skis et des skis. Les remplacer au besoin.

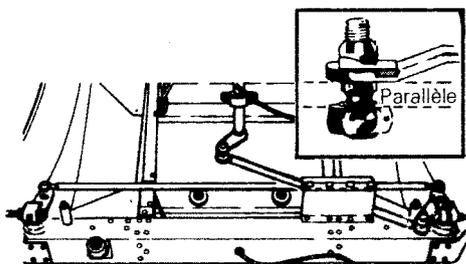
## (M1) Frein

Le mécanisme de freinage est auto-réglable et ne requiert par conséquent aucun réglage périodique. Vérifier la course de la manette. Le freinage devrait être complet lorsque celle-ci se trouve à environ 13 mm ( $\frac{1}{2}$ " ) du guidon. Sinon, voir le concessionnaire. Vérifier le fonctionnement du feu d'arrêt. Au besoin, régler de nouveau la position du contacteur du feu d'arrêt.

◆ **AVERTISSEMENT:** Remplacer les garnitures de frein si elles ont moins de 5 mm ( $\frac{3}{16}$ " ) d'épaisseur. Voir le concessionnaire. Toujours vérifier le fonctionnement du feu d'arrêt.

## (M2) Réglage de la direction

La divergence des skis doit être sensiblement plus importante à l'avant qu'à l'arrière des ressorts à lames, c'est-à-dire 3 mm ( $\frac{1}{8}$ " ). Pour ajuster: dévisser les écrous de blocage de la barre d'accouplement la plus longue; tourner la barre d'accouplement à la main jusqu'à l'obtention de l'alignement prescrit; resserrer solidement les écrous.



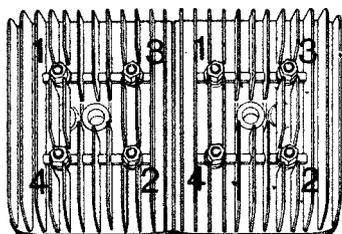
Le guidon doit en outre être à l'horizontale lorsque les skis sont orientés vers l'avant.

Pour le régler: dévisser les écrous de blocage de la barre d'accouplement la plus courte; tourner la barre d'accouplement à la main jusqu'à ce que le guidon soit à l'horizontale; resserrer solidement les écrous.

**AVERTISSEMENT:** Le logement du joint à rotule sphérique doit être parallèle au bras de direction. Le maintenir en position pendant le serrage des écrous.

### (M3) Écrous de culasse

À la fin des cinq premières heures de marche, s'assurer que le serrage des écrous de culasse présente un couple uniforme de 1.5-1.8 kg-m (11-13 lb-pi) (moteur froid).



### (M4) Écrous du support moteur

Vérifier la solidité des écrous. Les resserrer au besoin.

### (M5) Tuyauterie d'échappement

La tuyauterie d'échappement doit être solidement attachée. Vérifier les attaches. Remplacer les ressorts et / ou les resserrer au besoin.

**ATTENTION:** Ne pas rouler avec un véhicule dont le silencieux (au bout des tuyauteries d'échappement) est débranché, sinon le moteur subira de graves dommages.

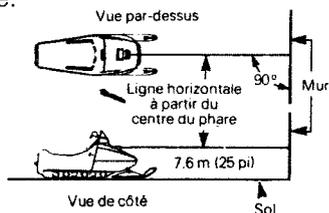
### (M6) Inspection générale

Vérifier les raccords et autres éléments du circuit électrique. S'assurer qu'il n'y a pas de fils dénudés ou d'isolations défectueuses. Examiner soigneusement le véhicule et resserrer tous les boulons, écrous ou raccords. Vérifier l'usure des skis et des lisses de ski.

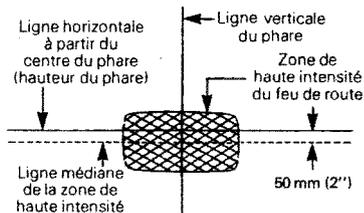
### Visée du faisceau

L'angle de visée du phare a déjà été réglé avant la livraison. Toutefois, si une correction est nécessaire, placer le véhicule sur une surface plane à environ 7.6 m (25') d'un mur ou d'un écran.

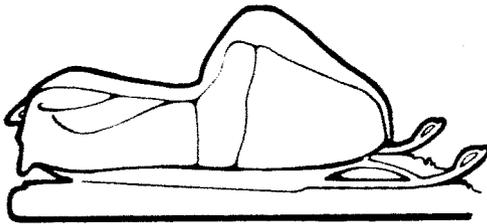
Après avoir correctement réglé la suspension et allumé le feu de route, c'est-à-dire l'éclairage le plus puissant (dans le cas des véhicules à démarrage manuel, le moteur doit tourner au ralenti), s'assurer que le centre du faisceau lumineux du feu de route (zone de haute intensité) est à 50 mm (2") sous la ligne horizontale du phare. Le conducteur doit alors être assis sur son véhicule.



Pour effectuer un réglage, déposer la garniture chromée (s'il y a lieu) et serrer ou desserrer les quatre (4) vis de réglage.



# REMISAGE



**IMPORTANT:** Lorsqu'une motoneige demeure inutilisée pendant plus d'un mois (notamment en été), il faut la remiser convenablement et effectuer un certain nombre d'opérations: remplacer les pièces défectueuses, lubrifier les pièces mobiles, nettoyer le carburateur, charger la batterie et faire en sorte que, dans l'ensemble, le véhicule soit en ordre de marche lorsque le moment sera venu de s'en servir.

◆ **AVERTISSEMENT:** Effectuer toutes ces opérations de la façon décrite dans le présent manuel. Sauf indication contraire, le moteur doit alors être arrêté. Il est recommandé de faire réviser périodiquement par le concessionnaire les points mécaniques non couverts par ce manuel.

## Chenille

Examiner la chenille. S'assurer qu'elle n'est pas fendillée, qu'il n'y manque aucun segment protecteur et / ou guide, et que les tiges de renfort ne sont pas brisées.

Soulever l'arrière du véhicule et l'installer sur un chevalet. Pendant la période de remisage, la chenille ne doit pas être en contact avec le sol.

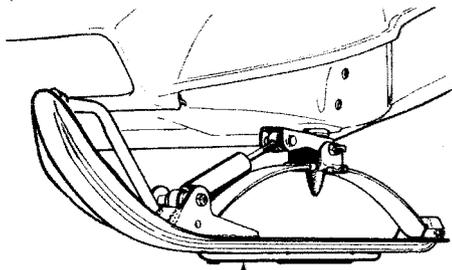
○ **REMARQUE:** Il faut tourner la chenille périodiquement (tous les 40 jours).

## Suspension à glissières

Enlever la saleté et la rouille. Graisser les roues de support aux raccords de graissage. Essuyer le surplus. Remplacer les glissières usées.

## Skis

Nettoyer les skis et leurs ressorts. Graisser les jambes de skis aux raccords de graissage. Vérifier l'état des skis, des lisses et des ressorts. Les remplacer au besoin.



Lisse de ski

Vaporiser un enduit protecteur sur les skis. À défaut, utiliser un chiffon imbibé d'huile.

## Réservoir

Ouvrir le capot et siphonner l'essence du réservoir.

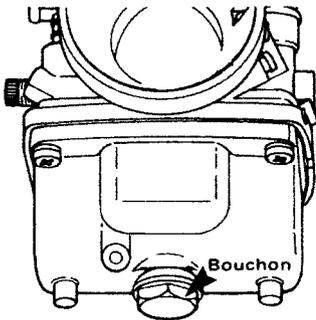
◆ **AVERTISSEMENT:** L'essence est un liquide inflammable et explosif. Toujours effectuer l'opération dans un local bien aéré. Ne pas fumer.

## Carburateurs

Pour empêcher la formation de dépôts, il faut assécher complètement les carburateurs avant le remisage.

Débrancher le conduit d'admission d'essence.

Déposer le bouchon de la chambre de flotteur de chacun des carburateurs. Vider les carburateurs.



Remettre les bouchons et brancher les conduits d'admission d'essence.

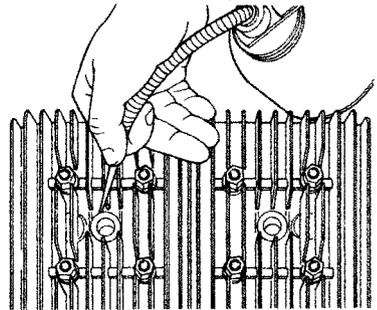
## Lubrification des cylindres

Pour empêcher les parois des cylindres de rouiller, il faut lubrifier l'intérieur du moteur.

○ **REMARQUE:** Lubrifier les cylindres tous les 40 jours.

Retirer les bougies. À l'aide du câble du démarreur, amener le piston au point mort haut.

Verser une cuillerée d'huile dans le puits de bougie.



Tirer lentement sur le câble du démarreur à quelques reprises.

Répéter les opérations décrites plus haut pour l'autre cylindre. Remettre les bougies en place.

▼ **ATTENTION:** Pour ne pas abîmer l'allumage, s'assurer que l'interrupteur est à la position d'arrêt.

## Poulie motrice

Faire vérifier et nettoyer la poulie motrice par le concessionnaire à toutes les 100 heures de fonctionnement ou à la fin de chaque saison, selon la première des deux éventualités.

**IMPORTANT:** Les poulies motrices dont le sceau a été brisé par une personne autre qu'un représentant autorisé de Bombardier, ne sont pas couvertes par la garantie.

## Carter de la chaîne

Vidanger le carter et le remplir au niveau approprié d'huile à carter. Pour effectuer la vidange, déposer le couvercle du carter.

## Commandes

Huiler les articulations du mécanisme de direction. Vérifier la solidité des boulons d'accouplement des ressorts, des barres d'accouplement, des bras de direction et des joints à rotule, etc.

Les resserrer au besoin.

Huiler les articulations du frein.

◆ **AVERTISSEMENT:** Ne pas lubrifier la gaine des câbles d'accélérateur et / ou de frein. Ne pas répandre d'huile sur les garnitures de frein.

Vaporiser un enduit protecteur non graisseux sur toutes les connexions et les interrupteurs électriques. À défaut, utiliser de la vaseline.

## Châssis

Nettoyer soigneusement le véhicule avec un déterfif doux ou de l'alcool isopropyl.

▼ **ATTENTION:** Ne jamais nettoyer les pièces en plastique avec un déterfif fort, un solvant, un détergent abrasif ou du diluant à peinture.

Examiner le capot et effectuer les réparations nécessaires. Nettoyer le châssis avec un détergent pour aluminium seulement; suivre les instructions inscrites sur le contenant. Si la peinture est éraflée, effectuer les retouches nécessaires. Vaporiser de l'enduit protecteur sur les parties non peintes du châssis. Cirer le capot.

○ **REMARQUE:** Ne cirer que les parties lustrées seulement. Toujours recouvrir le véhicule d'une bâche pour la durée du remisage, de façon à le protéger de la poussière.

▼ **ATTENTION:** Si le véhicule est remisé à l'extérieur, le recouvrir d'une bâche opaque, sinon les finis tels que le plastique, la peinture, etc., seront avariés par les rayons ultra-violetts du soleil.

## Inspection générale

Vérifier les raccords et autres éléments du circuit électrique. S'assurer qu'il n'y a pas de fils dénudés ou d'isolations défectueuses. Examiner soigneusement le véhicule et resserrer tous les boulons, écrous ou raccords.

○ **REMARQUE:** Enlever la courroie d'entraînement pour toute la durée du remisage.

## MISE EN ORDRE

L'hiver approche et vous rêvez déjà à la première randonnée de la saison. Si vous avez bien observé les recommandations contenues dans la section "Remisage", la mise en ordre de votre motoneige sera relativement facile. **Pour vous simplifier la tâche, nous avons établi une liste des vérifications que vous ou votre concessionnaire aurez à effectuer.**

**IMPORTANT:** Observer les recommandations des passages marqués "mise en garde" et "attention" qui s'appliquent aux dispositifs ou aux mécanismes à vérifier. Remplacer les pièces défectueuses avec des pièces Bombardier garanties d'origine.

### VÉRIFICATIONS À EFFECTUER

Par le concessionnaire ●	
Par le propriétaire ○	
Changer les bougies	○
Vérifier le niveau d'huile du carter de la chaîne	○
Vérifier la poulie motrice et la nettoyer	●
Vérifier l'alignement des skis	○
Changer le filtre à essence	○
Brancher les conduits de carburant et vérifier les points d'attache	○
Vérifier la tension et l'alignement de la chenille	○
Lubrifier la suspension	○
Vérifier et installer la courroie d'entraînement	○
Vérifier l'état et le fonctionnement du câble de l'accélérateur	○
Vérifier l'état et le fonctionnement du frein	○
Vérifier les joints d'étanchéité	●
Vérifier le réglage de l'allumage	●
Vérifier le câblage (isolation des fils)	○
Vérifier l'état du câble du démarreur	○
Vérifier la solidité de tous les boulons, écrous et attaches	○
Faire le plein d'essence	○
Régler les carburateurs	●
Vérifier le niveau d'huile du réservoir de la valve rotative	○

# INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

CONSTATATIONS	CAUSES PROBABLES	SOLUTIONS
Le moteur tourne mais ne démarre pas ou démarre difficilement	1. Le carburant ne parvient pas au moteur	Vérifier le niveau d'essence et faire le plein avec le mélange de carburant approprié. Vérifier si les conduits ne sont pas obstrués (cause 5)
	2. Bougie	Voir si les bougies sont encrassées ou défectueuses. Débrancher les bougies et les sortir. Brancher de nouveau les fils aux bougies et mettre celles-ci à la masse sur le moteur en prenant soin de les tenir éloignées de l'orifice. Effectuer l'opération de la mise en marche du moteur et voir s'il y a des étincelles. Sinon, remplacer les bougies. Si l'ennui persiste, vérifier la cause no 3.
	3. Allumage défectueux	Débrancher les fils des bougies, dévisser les capuchons et maintenir les fils à environ 3 mm (1/8") de la culasse. Essayer de démarrer le moteur; s'il n'y a pas d'étincelles c'est que le système d'allumage est défectueux. Ne pas essayer de réparer. Voir votre concessionnaire.
	4. Moteur noyé	Déposer les bougies humides et amener le commutateur d'allumage à la position OFF. Faire tourner le moteur manuellement. Installer des bougies neuves. Faire démarrer le moteur de la façon habituelle. Si l'ennui persiste, voir le concessionnaire.
	5. Conduits de carburant obstrués (eau ou saleté)	Enlever le filtre à essence et le nettoyer; changer la cartouche filtrante au besoin. Vérifier l'état des conduits et la propreté du réservoir.
	6. Carburateur défectueux	Procéder d'abord au réglage élémentaire du carburateur. (Voir Entretien). Si l'ennui persiste, voir votre concessionnaire.
	7. Trop d'huile dans le carburant	Vidanger le réservoir et faire le plein avec le mélange approprié.
	8. Allumage	La synchronisation à l'allumage peut être défectueuse. Voir votre concessionnaire.
	9. Compression insuffisante du moteur	Un mélange de carburant trop pauvre peut provoquer l'usure excessive du moteur, causant ainsi une compression insuffisante. Voir immédiatement votre concessionnaire.
Le moteur ne tourne pas	1. Moteur grippé	Consulter votre concessionnaire. Le grippage du moteur est généralement causé par un manque de lubrification.

<b>CONSTATATIONS</b>	<b>CAUSES PROBABLES</b>	<b>SOLUTIONS</b>
Manque d'accélération ou de puissance du moteur	1. Bougie encrassée ou défectueuse	Voir la cause no 2 de la section "Le moteur tourne mais ne démarre pas ou démarre difficilement".
	2. Conduits de carburant obstrués	Vérifier le conduit de carburant. Voir la cause no 5 de la section "Le moteur tourne mais ne démarre pas ou démarre difficilement".
	3. Carburateur	Régler à nouveau le carburateur (Voir Entretien). Si l'ennui persiste, voir votre concessionnaire.
	4. Allumage défectueux	Vérifier d'abord les causes 2 et 3 ("Le moteur tourne mais ne démarre pas ou démarre difficilement"). Si l'ennui persiste, voir votre concessionnaire.
	5. Moteur	Si vous ne pouvez déterminer exactement la cause, voir le concessionnaire.
Le moteur a des retours de flamme	1. Bougie défectueuse	Vérifier la cause no 2. ("Le moteur tourne mais ne démarre pas ou démarre difficilement").
	2. Surchauffe du moteur	Mélange de carburant trop pauvre. Voir le concessionnaire.
	3. Allumage incorrect	Voir le concessionnaire.
Le moteur n'atteint pas sa vitesse maximale	1. Courroie d'entraînement	Vérifier si elle est usée ou défectueuse. La remplacer au besoin.
	2. Mauvais réglage de la chenille	Vérifier la tension et l'alignement de la chenille. Ajuster selon les spécifications. Voir Entretien.
	3. Moteur défectueux	Vérifier les causes 1 à 5 ("Manque d'accélération ou de puissance du moteur").
	4. Mauvais alignement des poulies	Voir le concessionnaire.

## GARANTIE LIMITÉE — MOTONEIGES SKI-DOO®

Bombardier Limitée, en tant que fabricant, garantit chaque motoneige Ski-Doo® vendue comme véhicule **neuf et non utilisé** APRÈS LE 1ER MAI 1977 par un concessionnaire autorisé Ski-Doo® pour:

**Au plus deux (2) saisons pour les modèles:**

ÉLAN®, OLYMPIQUE\*, T'NT® F/A - F/C, EVEREST® et ÉLITE® 1976, 1977, 1978 assujettis aux conditions suivantes:

La garantie **entre en vigueur le 1er décembre** de l'année de la vente si le véhicule a été vendu entre le **30 avril** et le **1er décembre** de la même année, ou à compter de la **date de vente** si celle-ci a été effectuée **entre le 1er décembre** d'une année et le **30 avril** de l'année suivante.

Cette garantie **expire au second 30 avril** suivant son entrée en vigueur.

**Quatre-vingt-dix (90) jours consécutifs pour les modèles:**

RV\*, BLIZZARD® 6500 et ALPINE® 1976, 1977, 1978 assujettis aux conditions suivantes:

1. Si la livraison est effectuée après le **31 mars** d'une année et avant le **1er décembre** de la même année, la présente garantie de 90 jours **entrera en vigueur le 1er décembre** suivant la date de l'achat.
2. Si la livraison est effectuée le ou après le **2 janvier** mais avant le **31 mars** d'une année, toute portion non utilisée de la période de 90 jours sera reportée à l'hiver suivant, soit à compter du **1er décembre** de la même année.

**Les modèles non mentionnés ci-haut sont couverts (s'il y a lieu) par la garantie du fabricant en vigueur au moment de la fabrication du véhicule.**

### CE QUE NOUS FERONS

Pendant la période de garantie, BOMBARDIER s'engage à réparer et / ou remplacer, à son choix, les pièces qui, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, présenteront une défektivité de matériau et / ou de fabrication. Le remplacement par une pièce d'origine BOMBARDIER et / ou la réparation sera effectuée sans frais de pièces ou de main-d'oeuvre, par un concessionnaire autorisé SKI-DOO.

### EXCLUSIONS

**Pièces et parties constituantes:**

Toutes les pièces et / ou parties constituantes irrécupérables qui sont endommagées ou usées par suite d'une utilisation normale ou d'un manque d'entretien, sont exclues de la présente garantie.

**Aux termes de cette garantie, BOMBARDIER ne s'engage nullement à effectuer une réparation ou un déboursé dans les cas suivants:**

- s'il y a dommages à la suite de l'installation d'autres pièces que les pièces d'origine BOMBARDIER;
- s'il y a dommages causés par un manque à satisfaire aux règles d'entretien décrites dans le Manuel du conducteur qui accompagne chaque motoneige SKI-DOO, étant entendu que toutes les opérations d'entretien, y compris les frais de main-d'oeuvre, le coût des pièces, les lubrifiants, les mises au point et / ou les réglages seront aux frais du client;
- s'il y a dommages résultant d'un mauvais entretien ou d'un réglage inadéquat de l'ensemble de la poulie motrice, lequel, scellé à l'usine, ne peut être entretenu ou réparé que par un concessionnaire autorisé SKI-DOO;

- s'il y a dommages résultant de l'utilisation de la motoneige ailleurs que sur une surface enneigée;
- s'il y a dommages résultant d'un accident, d'un feu ou d'autres événements fortuits, d'une mauvaise utilisation du véhicule, d'un abus ou d'une négligence;
- si la motoneige a subi des modifications non approuvées par écrit par BOMBARDIER;
- si le propriétaire a dû subir des pertes comme, entre autres, les frais de transport, remorquage, appels téléphoniques, taxi, ou tous autres dommages indirects.

### TOUT TRAVAIL SOUS GARANTIE SERA EFFECTUÉ À LA CONDITION SUIVANTE

Que le client présente au concessionnaire chargé du travail, la copie cartonnée de la Carte d'enregistrement de garantie SKI-DOO qu'il a reçue à l'achat de son véhicule.

### GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES

La présente garantie remplace expressément toute autre garantie légale ou contractuelle, expresse ou implicite de Bombardier Limitée, ses distributeurs et / ou ses concessionnaires autorisés. Dans le cas des ventes effectuées dans la province de Québec, s'il y a conflit entre les textes anglais et français de la garantie émise par Bombardier Limitée, les termes du texte français prévaudront; dans les cas de ventes effectuées à l'extérieur du Québec, ce sont alors les termes du texte anglais qui prévaudront.

**Nul n'est autorisé à modifier, verbalement ou par écrit la présente garantie ni à offrir une autre garantie que la présente.**

### FACE À UN PROBLÈME

Face à un problème d'entretien ou à quelque autre difficulté, nous vous suggérons:

1. d'essayer de résoudre le problème avec votre concessionnaire ou son gérant de service;
2. si le concessionnaire ne peut résoudre le problème, d'écrire à votre distributeur régional,
3. si votre cas n'est toujours pas réglé, de nous écrire finalement à:

Bombardier Limitée  
Relations avec la clientèle  
Groupe des Produits récréatifs  
Valcourt, Québec, Canada, J0E 2L0

**Bombardier Limitée se réserve le droit de modifier n'importe quand sa politique de garantie, sans pour autant avoir à modifier la garantie des véhicules déjà vendus.**

Mars 1977

Bombardier Limitée  
Valcourt, Québec, Canada, J0E 2L0

\*Marque de commerce de Bombardier Limitée.

©Marque déposée de Bombardier Limitée.

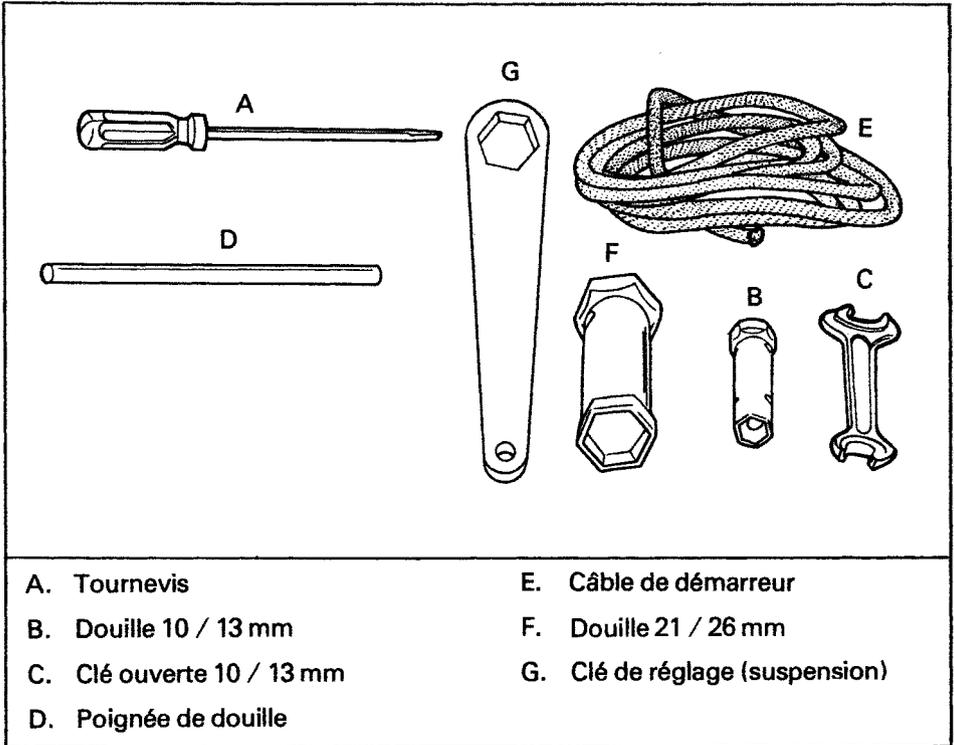
# TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA GARANTIE "DEUX SAISONS" DE BOMBARDIER POUR MOTONEIGES \*

	MAI	JUIN	JUIL	AÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JAN.	FÈV.	MARS	AVRIL	MAY	JUN	JUIL	AÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	JAN.	FÈV.	MARS	AVRIL
<b>EXEMPLES</b>																								
Durée maximum de la garantie	<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Mois les mieux désignés pour l'achat de votre motoneige Bombardier</div> <div style="border: 2px solid black; padding: 5px; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">GARANTIE D'UN AN</div> </div>																							
Date d'achat: 1er mai 1977	<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">MOIS</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">DE NEIGE</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">MOIS</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px;">DE NEIGE</div> </div>																							
Expiration de la garantie: 30 avril 1979	<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="border: 2px solid black; padding: 5px; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">GARANTIE DE DEUX SAISONS</div> <div style="border: 2px solid black; padding: 5px; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">MAX.</div> </div>																							
Date d'achat: 1er janvier 1978	<div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="border: 2px solid black; padding: 5px; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">GARANTIE D'UN AN</div> </div>																							
Expiration de la garantie: 30 avril 1979	<div style="border: 2px solid black; padding: 5px; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">GARANTIE D'UN AN</div>																							
Date d'achat: 1er août 1977	<div style="border: 2px solid black; padding: 5px; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">GARANTIE D'UN AN</div>																							
Expiration de la garantie: 30 avril 1979	<div style="border: 2px solid black; padding: 5px; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">GARANTIE D'UN AN</div>																							

\* Voir le texte de garantie

L'équipement de série de chaque motoneige neuve comprend une trousse à outils: tournevis, clés, câble de démarreur de rechange, etc.

### Outils standard



## QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

**Q:** Pourquoi ma motoneige doit-elle être enregistrée? Car en fait, ma facture atteste la date d'achat de mon véhicule.

**R:** L'information fournie par la Carte d'enregistrement de garantie est emmagasinée dans un ordinateur qui, par la suite, traitera toutes les réclamations sous garantie. Sans cette information, nous ne pouvons reconnaître la garantie ni communiquer aux clients un éventuel rappel.

**Q:** Comment puis-je savoir si mon véhicule a été enregistré auprès du fabricant?

**R:** Lorsque vous achetez une motoneige, le concessionnaire doit remplir et signer la Carte d'enregistrement de garantie, puis la faire parvenir au fabricant. La copie cartonnée de cette carte est pour vous la preuve de l'enregistrement de votre véhicule.

 <b>Recreational Products</b> Produits Récréatifs		<b>CUSTOMER WARRANTY REGISTRATION</b> <b>ENREGISTREMENT DE LA GARANTIE</b>			
Model No./No du Modèle	Serial No./No de série	Engine Ser. No./No Sér. du Moteur	Track Ser. No./No Sér. Chen.		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Dealer's Name Nom du Concessionnaire	Distributor Code: Code du distribut.	Dealer Code: Code du concess.	Date of Sale/ Date de la vente		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
Customer Name Nom du client	Mr./M. Mrs./Mme Miss/Mlle	First Name/Prénom	Family Name/Nom de famille		
Address/Adresse	<input type="text"/>				
City/Ville	<input type="text"/>				
State/Province—Zip code/Code postal	<input type="text"/>				
  * If applicable / s'il y a lieu				Part no. / No de pièce 484 0269 00	

**Q:** Si je vends ma motoneige pendant que la garantie est encore en vigueur, le nouveau propriétaire pourra-t-il bénéficier du reste de la période de garantie?

**R:** Oui, pourvu que le véhicule ait déjà été enregistré auprès du fabricant.

Q: J'ai acheté ma motoneige dans la province de Québec, mais c'est en Ontario que je l'utilise. Est-ce que le concessionnaire de ma région en Ontario peut accepter d'effectuer sur ma motoneige les travaux couverts par la garantie?

R: *Oui, n'importe quel concessionnaire en Amérique du Nord peut effectuer les réparations couvertes par la garantie, à condition que le client lui présente sa Carte d'enregistrement de garantie.*

Q: Pourquoi les fabricants de motoneiges ne garantissent-ils pas les pistons grippés, rayés ou fondus?

R: *Nous savons par nos essais et par expérience que ces bris de piston ne peuvent résulter que d'une détonation ou de l'allumage prématuré, deux causes directement reliées aux facteurs suivants et qui, par conséquent, échappent au contrôle du fabricant.*

- *Réglages pauvres du carburateur.*
- *Utilisation d'essence sans plomb, à basse teneur en plomb, ou ordinaire, alors que le fabricant recommande l'essence super.*
- *Mélange huile / essence inadéquat (trop d'huile ou pas assez).*
- *Utilisation d'huiles de peu de qualité, d'huiles pour moteurs hors-bord ou d'huiles minérales ordinaires.*
- *Dépose du silencieux d'admission.*
- *Retard ou avance à l'allumage.*
- *Bougie(s) d'un degré thermique inadéquat.*

Q: Où puis-je trouver les renseignements concernant la lubrification et l'entretien de ma motoneige?

R: *Dans le Manuel du conducteur.*

Q: En parcourant le texte de la garantie, je constate que les pièces irrécupérables ne sont pas couvertes par la garantie. Quelles sont exactement ces pièces irrécupérables?

R: *Ce sont les pièces sujettes à l'usure par suite d'une utilisation normale, comme par exemple: les ampoules électriques, les bougies, les garnitures de frein, les courroies, les sabots de déplacement de la suspension, les lisses de ski, etc...*

## LORSQUE VOUS ACHÉTEZ...

Un de nos produits, vous avez droit à un

**BON SERVICE** — du produit lui-même

**BON SERVICE** — du concessionnaire qui vous l'a vendu.

**ALORS...**, si vous n'êtes pas satisfait du **PRODUIT** ou du **SERVICE**, nous vous suggérons de:

**1**

retourner au département de service de votre concessionnaire et de discuter de votre problème avec le gérant. S'il ne peut le résoudre, il voudra peut-être amener le gérant des ventes ou le gérant général dans la discussion.

Si... votre concessionnaire ne peut régler la question,

**2**

vous pouvez écrire à votre distributeur régional, dont le nom apparaît à la page suivante.

**EXPOSEZ CLAIREMENT LES FAITS.**

Inscrivez:

- le numéro d'identification du véhicule,
- la date d'achat,
- le nom et l'adresse du concessionnaire,
- vos nom, adresse et numéro de téléphone,
- le problème précis.

Votre cas recevra immédiatement l'attention du département de service du distributeur.

**TOUTEFOIS....**, si votre cas n'est toujours pas réglé, vous pouvez écrire à:

**3**

**Bombardier Limitée,  
Valcourt, Québec, Canada JOE 2LO  
A / S Relations avec la clientèle**

et fournir tous les détails nécessaires (y compris le nom des personnes que vous avez consultées auparavant).

Il y aura alors révision de votre cas et des instructions seront fournies à la personne directement responsable du service de nos produits dans votre région; ou nous pourrions communiquer directement avec vous.

# LISTE DES DISTRIBUTEURS



## DISTRIBUTEURS AMÉRICAINS

**CRAIG TAYLOR EQUIPMENT CO.**  
733 Whitney Road  
P.O. Box 3338  
Anchorage, Alaska 99501  
(907) 272-3577  
**Alaska**

**ELLIOTT & HUTCHINS INC.**  
East Main Street Road  
Malone, New York  
(518) 483-4411  
**New York, Massachusetts, Connecticut, Rhode Island, Pennsylvania, New Jersey, Maryland, Delaware, District de Columbia**

**TIMBERLAND MACHINES INC.**  
10 Main St., North  
Lancaster, New Hampshire 03584  
(603) 788-4738  
**Maine, New Hampshire, Vermont**

**BOMBARDIER CORPORATION**  
4505 West Superior Street  
P.O. Box 6106  
Duluth, Minnesota 55806  
(218) 628-2881  
**Dakota du Nord, Dakota du Sud, Minnesota, Wisconsin, Iowa, Illinois, Missouri, Michigan, Indiana, Ohio, Tennessee, Kentucky, Virginie de l'ouest**

**BOMBARDIER WEST INC.**  
609 West Broadway  
Idaho Falls, Idaho 83401  
(208) 523-6870  
**Californie, Nevada, Montana, Idaho, Wyoming, Utah, Colorado, Nouveau Mexique, Arizona, Kansas, Nebraska, Washington, Oregon**

## DISTRIBUTEURS À L'ÉTRANGER

**BOMBARDIER-ROTAX GmbH**  
Division Vienne, C.P. 86  
Donaufeldstrasse 73-79  
1210 Vienne,  
**Autriche**

**COLBJORNSEN & CO. A / S**  
C.P. 80, 1341 Bekkestua,  
**Norvège**

**KY LAATUVAUNU**  
Italahdenkatu 25  
SF-00210 Helsinki 21  
**Finlande**

**MOVAC AB**  
Ostra Radhusgatan 2,  
902 46, Umeå  
**Suède**

## DISTRIBUTEURS CANADIENS

**ALPINE DISTRIBUTORS LIMITED**  
3206 -- 28th Street  
C.P. 159  
Vernon, Colombie-Britannique V1T 6M2  
(604) 545-1314  
**Colombie-Britannique**

**BOMBARDIER LIMITÉE**  
DISTRIBUTEUR DE L'EST DU CANADA  
(Division Atlantique)  
C.P. 670  
Shediac, Nouveau-Brunswick E0A 3G0  
(506) 532-4454  
**Iles-de-la-Madeleine, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Ile-du-Prince-Édouard**

**BOMBARDIER LIMITÉE**  
DISTRIBUTEUR DE L'EST DU CANADA  
(Division Québec et Ontario)  
Valcourt, Québec, J0E 2L0  
(514) 532-2211  
**Québec et Ontario**

**BROOKS EQUIPMENT LIMITED**  
1616 King Edward  
C.P. 985  
Winnipeg, Manitoba R3C 2U8  
(204) 633-7247  
**Manitoba, Saskatchewan**

**COMPAGNIE DE LA BAIE D'HUDSON**  
165 boul. Hymus  
Pointe-Claire, P.Q. M4W 1A8  
(514) 697-8500  
**Territoires du Nord-Ouest, District de Franklin, Keewatin**

**J.W. RANDALL LIMITED**  
West Street  
C.P. 757  
Corner Brook, Terre-neuve A2H 6G7  
(709) 634-3533  
**Terre-Neuve, Labrador**

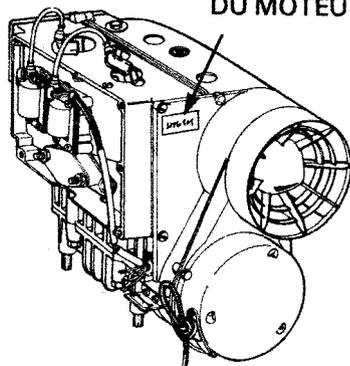
**TRACT EQUIPMENT LIMITED**  
14325, 114th Avenue  
Edmonton, Alberta T5M 2Y8  
(403) 452-9910  
**Alberta, District de Mackenzie, Yukon, Territoires du Nord-Ouest**

## IDENTIFICATION DU VÉHICULE

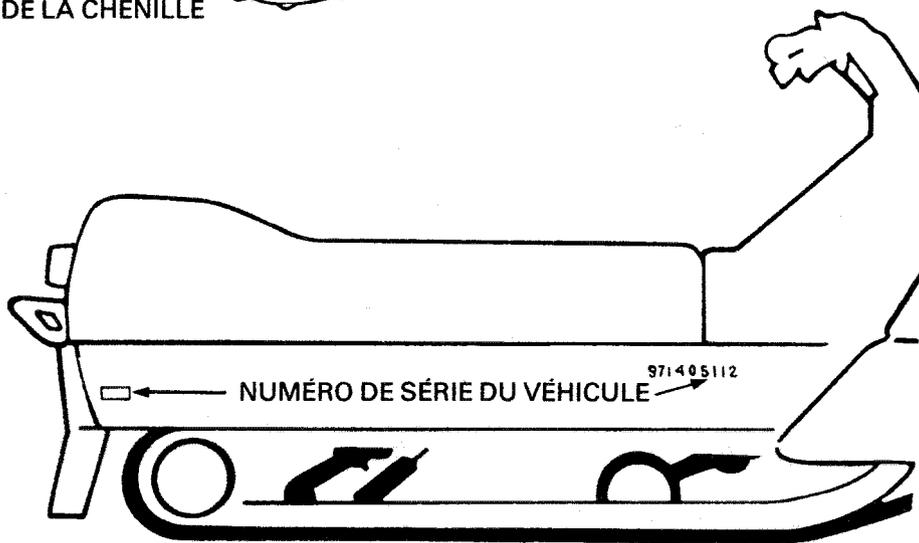
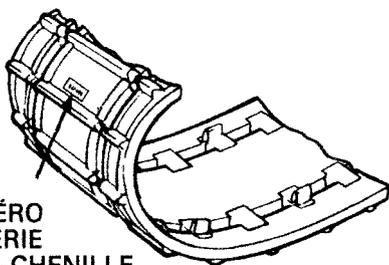
Pour une raison ou pour une autre, il se peut que vous ayez à produire, en certaines occasions, les numéros de série de votre motoneige (moteur, chenille, châssis). Ce serait le cas, par exemple, lors d'une réclamation à la garantie ou si votre véhicule était volé.

C'est pourquoi, nous vous indiquons la façon de retrouver facilement les numéros de série dont vous pouvez avoir besoin.

NUMÉRO  
DE SÉRIE  
DU MOTEUR



NUMÉRO  
DE SÉRIE  
DE LA CHENILLE



○ **REMARQUE:** Il est fortement recommandé de prendre note de tous les numéros de série de votre véhicule et de les transmettre à votre compagnie d'assurances. Cette précaution s'avérerait sûrement des plus utiles en cas de vol.

# CHANGEMENT D'ADRESSE • TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Tout changement d'adresse ou tout transfert de propriété doit être signalé au fabricant. Pour ce, remplir et retourner la carte appropriée. Nous pourrions ainsi maintenir nos dossiers à jour, ce qui nous permettra d'entrer en contact avec vous si besoin est.

## CHANGEMENT D'ADRESSE

NUMÉRO DE SÉRIE DU VÉHICULE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

### ANCIENNE ADRESSE

NOM

NO

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT / PROVINCE

CODE POSTAL

### NOUVELLE ADRESSE

NOM

NO

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT / PROVINCE

CODE POSTAL

## TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

NUMÉRO DE SÉRIE DU VÉHICULE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Les droits de propriété de ce véhicule sont transférés

DE:

NOM

RUE

NO

APP.

VILLE

ÉTAT / PROVINCE

CODE POSTAL

À:

NOM

NO

RUE

APP.

VILLE

ÉTAT / PROVINCE

CODE POSTAL



**BOMBARDIER LIMITÉE**  
CENTRE D'ADMINISTRATION DE LA GARANTIE  
VALCOURT, QUÉBEC  
CANADA, J0E 2L0

**BOMBARDIER LIMITÉE**  
CENTRE D'ADMINISTRATION DE LA GARANTIE  
VALCOURT, QUÉBEC  
CANADA, J0E 2L0



